

République Française
 Département de Seine et Marne
Commune d'OBSONVILLE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	5	10

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril, à huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. Hervé COURTOIS, Mme Herminia COUSIN, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, et Mme BRIDET Hélène

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Pouvoirs de : Mme Lucile BRIDET à Mme Hélène BRIDET, Mme GUINET Marie-Cécile à M. GUINET Nicolas, Mme DUPONT Marylène à M. HOARAU Philippe, Mr APRILE Bernard à Mme COUSIN Herminia, et Mr PRUD'HOMME Grégory à Mr COURTOIS Hervé

Secrétaire de séance : Mme COUSIN Herminia

Acte rendu exécutoire après dépôt
 en sous-préfecture de Fontainebleau
 Le : 16/04/2025
 Et
 Publication ou notification du :
 16/04/2025

D2025.04. 19- DEMANDE DE SUBVENTION FER 2025-1-ET DE TOUTES SUBVENTIONS D'ETAT

Absence de quorum lors de la séance du 9 avril 2025

Madame la Maire expose que le projet de rénovation des portails du cimetière dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 7 090 € HT soit 8 124 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention du Département au titre de Fonds d'Equipement Rural (FER).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)			
Financements publics			
Etat			
Région			
Département	FER	4 963 €	70%
...			
Auto-financement			
Fonds propres		2 127 €	30%
Emprunt			
Total HT		7 090 €	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : septembre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : octobre 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 7 090 € HT
- approuve le plan de financement exposé
- autorise la Maire à solliciter une subvention du Département au titre du FER pour le projet ci-dessus indiqué et de toutes les subventions d'Etat et, à signer tous les documents afférents.

Présents : 5 – Procuration : 5 – Votants : 10 – Pour : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0

Délibération votée à *l'unanimité*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

- Pour copie conforme :
En Maire, le 14/04/2025
Le Maire, Hélène BRIDET

